



Mon logement est dans un état catastrophique

Par **reza**, le **26/05/2009** à **07:59**

bonjour,

je loue une chambre dans une petite partie d'une grande maison appartenant à un seul propriétaire.

Le compteur et le chauffe eau son de l'autre coté.le propriétaire ma donc laissé la clé au cas ou..

dernièrement des tuiles sont tombées ,les wc et la baignoire ce sont mis à fuir.j'ai donc prévenu le propriétaire et il a réagit un mois après.pendant ce temps les infiltrations ont pourries le mur de la salle d'eau,le plafond et il est tombé beaucoup d'eau sur une partie de mes affaires.Il y a maintenant un gros trou dans le plafond.Avec cela les dilatations du bois font que la porte d'entré et la fenètre ne ferme plus,l'électricité est hs et toute les peintures moisissent ..

J'ai décidé , avec la clé que m'avait fournie le propriétaire, de déménager moi et mes affaires de l'autre coté.

Il veut vendre toute la maison et me propose de partir définitivement sans tenir compte de notre bail.

Dans le cas ou il ne veut pas mettre le logement que je lui loue dans un état correct,est ce que je peut rester dans l'autre partie de la maison?

Par **jeetendra**, le **26/05/2009** à **08:58**

bonjour, prenez contact rapidement avec l'ADIL de l'Essonne à Evry, ils vous aideront dans votre différent avec votre bailleur, la clcv aussi, courage à vous, cordialement

[fluo]ADIL DE L'ESSONNE[/fluo]

1, Bld de l'Ecoute s'il pleut
BP 94
91003 EVRY CEDEX
tél : 01.60.77.21.22

[fluo]CLCV[/fluo]
28, avenue de la division Leclerc
91300 MASSY

12 allée d'Aquitaine, Les Provinciales, 91800 BRUNOY
Tél. : 01.60.46.05.71
essonne@clcv.org

Par **Solaris**, le **26/05/2009** à **11:00**

Bonjour,

De façon à aller plus vite, voyez avec votre assurance pour faire une déclaration de sinistre. Avez-vous les coordonnées de l'assurance de votre propriétaire?
Surtout également, l'avez-vous prévenu par LRAR des dégâts? il convient de le faire impérativement afin de ne pas avoir de soucis lors de votre état des lieux de sortie.
Vous pouvez également faire venir un huissier de justice pour constater l'état du logement puis assigner votre propriétaire pour le contraindre aux travaux et à une indemnisation. Cela est fastidieux mais votre propriétaire doit compter sur le fait que vous n'engagerez pas de procédure pour vous convaincre de partir.